

AAPPMA LE BROCHET DE MARLY

Nous aurions bien aimé comme les années précédentes, vous retrouver en Assemblée Générale Ordinaire autour du verre de l'amitié.

Mais malheureusement ce n'est pas possible restrictions sanitaires obligent, étant donné que nous devons réaliser notre AGO au court du 1^{er} trimestre faire le bilan de l'année N-1, vous trouverez ci-dessous les rapports.

- **Rapport d'activité saison 2020**

Peu de temps après notre Assemblée Générale du 19 janvier 2020, nous avons été confrontés comme vous à la Covid 19.

Ce qui a eu pour fait, que nous n'avons pas pu réaliser notre Atelier Pêche Nature prévu début mars, mais également notre concours de pêche.

Le 25 avril, nous avons participé à l'A.G. de la Fédération qui se déroulait à Dabo.

Dès que cela a été possible au mois de mai, nous avons réalisé deux nettoyages en bords de Seille. A présent pour réaliser ceux-ci, nous avons fait l'acquisition d'une motofaucheuse.

Au début du mois d'octobre, la fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) informait les fédérations départementales que les élections des membres du Conseil d'Administration prévues en cette fin d'année 2020 au sein des AAPPMA étaient reportées en 2021.

C'est en effet le Ministère de la Transition écologique qui a décidé du report de ces échéances, partant du constat que le contexte sanitaire engendrait certaines difficultés organisationnelles. Les baux de pêche du domaine public ont été prolongés d'un an : les élections des AAPPMA auront donc lieu au dernier trimestre 2021.

Après une formation à la Fédération Départementale, le 7 octobre 2020 Monsieur Jean-Paul ENTRINGER après avoir prêté serment au Tribunal Judiciaire de Metz, a été agréé en qualité de garde pêche particulier pour notre association.

Le 30 octobre 2020, nous avons effectué un alevinage sur notre parcours de pêche : 350kg de perches toutes tailles ; 150kg de gardons 2 étés et + ; 150kg de carpes 2 étés, ont été déversés dans la Seille.

Au courant de l'année 2020 : 224 cartes interfédérales URNE ; 57 cartes Personne majeure ; 27 cartes promotionnelle Femme ; 48 cartes Personne mineure ; 86 cartes promotionnelle Découverte – 12 ans ; 29 cartes Journalière et 3 vignettes URNE ont été délivrées, soit un total de 483 cartes.

Bilan financier 2020

La comptabilité de l'exercice 2020 laisse apparaître un solde 438,91 euros au 31 décembre.

DESIGNATIONS	RECETTES	DEPENSES
	2020	2020
INTERETS 2019	186,10	
SUBVENTION MUNICIPALE 2020	500,00	
SUBVENTION ALEVINAGE 2020	1000,00	
RISTOURNE SUR VENTE CARTES PÊCHE URNE 2019	872,48	
RETOUR FEDERATION SUR LA VENTE CARTES DE PÊCHE 2020	8147,80	
SUBVENTION ACHAT MOTOFAUCHEUSE FEDERATION	387,90	
SUBVENTION CARTES DE PÊCHE INTERNET	100,00	
REPRISE AMORCE	24,00	
ALEVINAGE BROCHETS, GARDONS, PERCHES		5695,42
ACHAT BOISSONS ET DIVERS POUR REUNIONS ET AG		228,17
ASSURANCE, LOYER, COTISATIONS		529,69
ACHAT, REPARATION, CARBURANT + DIVERS MATERIEL		1495,54
MATERIEL ET FONCTIONNEMENT ATELIER PÊCHE NATURE		87,08
REMISE SUR VENTE DE CARTES DE PÊCHE		163,50
ABONNEMENTS PÊCHEUR, FORMATION ET DIVERS		174,00
FRAIS DIVERS (téléphone, affranchissement, etc....)		365,50
ACHAT PAPETERIE		81,19
INDEMNITES DE DEPLACEMENTS PRESIDENT, GARDE		350,00
CONGRES - JOURNEE DES ASSOCIATIONS		140,00
REMBOURSEMENT CARTES		607,20
FRAIS BANCAIRES		45,20
FRAIS D'AVOCAT Site Internet		600,00
CADEAUX M. LESPAGNOL, DEPOSITAIRES Etrennes		96,08
FORMATION GARDE + TENUES		120,80
TOTAL	11218,28	10779,37

RESULTAT EXERCICE = 11218,28 - 10779,37 = 438,91

**PROVISIONS BUDGETS PRECEDENTS POUR TRAVAUX
26620,71 Euros**

Pour mémoire sommes prélevées à la source :

- Cotisations Fédérales – 6919,10€
- Cotisations URNE – 4187,00€
- FNPF Cotisations Timbres CPMA – 8136,20€
- Cotisations RMA – 2758,20€
- Total des cotisations encaissées par la FNPF 30098,90€

Rapport des vérificateurs aux comptes

Le 18 janvier 2021, monsieur Claude ALLARD (monsieur Claude NOIREZ étant excusé) a procédé à la vérification des comptes 2020, en présence de messieurs STEIBEL, FERRY et du Président. Après contrôle des pièces comptable, il a donné quitus au trésorier monsieur Maxime ROSTOUCHER.

Messieurs ALLARD Claude et NOIREZ Claude sont d'accord pour exercer la vérification des comptes pour l'exercice 2021.

- Activités pour 2021 (Sous réserve des restrictions sanitaires)

Dès les beaux jours venus, nous reprendrons l'APN au bord de l'eau.

Nous effectuerons un alevinage de 1500 petits brochets.

Nous allons essayer d'organiser un concours de pêche le 30 mai.

A l'automne nous effectuerons notre alevinage annuel, en tenant compte des disponibilités en poissons.

Nous devons également nous prononcer sur la modification de l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les des statuts types des AAPPMA (dont nous n'avons aucune métrise) paru au JO du 1^{er} octobre 2020.

- Adoptions :

Messieurs les Pêcheurs, vous trouverez ci-joint le formulaire de vote par correspondance de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de 2021.

Formulaire à retourner à l'AAPPMA soit par courrier ou par Mail aux adresses indiquées sur celui-ci.

Pour plus de renseignements concernant le vote, vous pouvez vous adresser au Président 0686064279 ou à la garderie 0780477462.

- Le procès-verbal de l'AGO et la modification des statuts sont consultables sur notre site internet.

Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous adoptez les rapports présentés.